

INFO MUTUALITÉ

Fermeture définitive de notre permanence de Basècles

///  
La CSC, avec qui nous partagions notre local de Basècles, a décidé de fermer ce point de contact au 1<sup>er</sup> avril 2011. Nous nous voyons donc également contraints de fermer à notre tour cette permanence qui était tenue le mercredi après-midi et le jeudi matin.

Nous invitons nos membres à se rendre dans notre toute nouvelle permanence de Péruwelz.



Permanence de Péruwelz, rue Albert 1<sup>er</sup> n°27 (à côté de l'Hôtel de ville). Tél : 069 78 05 54

>> **Horaires :**  
Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.  
Mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.  
Jeudi de 13h30 à 17h.  
Vendredi de 9h à 12h.

INFO MUTUALITÉ

Boîte aux lettres verte de Flénu

///  
A partir du 1<sup>er</sup> avril prochain, la boîte aux lettres mutualiste située au 15 rue de la mine à 7012 Flénu sera déplacée au n° 309, avenue du Champ de Bataille toujours à Flénu sur le mur du presbytère.

Vous pouvez y déposer vos attestations de soins et vos documents mutualistes. Ils seront traités dans les plus brefs délais.

Nous vous rappelons de ne jamais y déposer un confidentiel signalant une incapacité de travail.



INFOS MUTUALITÉ

Calendrier de paiement des indemnités du 2<sup>ème</sup> trimestre 2011

///  
A titre informatif, vous trouverez ci-dessous les dates auxquelles seront payées les indemnités d'invalidité et les indemnités d'incapacité primaire pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2011. Cependant, soyez attentifs que selon les organismes financiers, ces paiements arriveront un peu plus tard sur votre compte en banque.

Date de réception du paiement :

Sur compte Dexia ou CBC : date du paiement + 1 jour

Sur autre compte : date du paiement + 3 jours

Par assignation postale : date du paiement + 4 jours

Les congés bancaires peuvent amener un délai supplémentaire.

>> Les indemnités d'invalidité en régime général et en régime indépendants

PÉRIODE	DATES DE PAIEMENT
Avril 2011	26/04/2011
Mai 2011	26/05/2011
Juin 2011	27/06/2011

>> Les indemnités d'incapacité primaire

PÉRIODE	DATES DE PAIEMENT
La 1 <sup>ère</sup> quinzaine d'avril	15/04/2011
La 2 <sup>e</sup> quinzaine d'avril	29/04/2011
La 1 <sup>ère</sup> quinzaine de mai	16/05/2011
La 2 <sup>e</sup> quinzaine de mai	01/06/2011
La 1 <sup>ère</sup> quinzaine de juin	16/06/2011
La 2 <sup>e</sup> quinzaine de juin	01/07/2011

Gros plan sur...

Multimobil, votre solution mobilité

Depuis maintenant trois ans, Multimobil contribue au repositionnement socioprofessionnel des personnes en recherche d'emploi en améliorant leurs moyens de se déplacer. Concrètement, Multimobil se consacre à la formation au code de la route des personnes en recherche d'emploi, à la préparation de ces personnes aux examens théoriques et pratiques d'obtention du permis de conduire et à la mise à disposition de scooters.

La location de scooters

Dans leur recherche d'emploi, de nombreuses personnes se retrouvent isolées car elles ne peuvent se déplacer. Effectivement, quand on ne dispose pas de moyen de locomotion, se rendre à un entretien d'embauche ou sur son lieu de travail relève souvent du parcours du combattant. On ne compte plus le nombre d'offres d'emploi qui exigent la possession du permis et qui dissuadent dès lors toute une catégorie de personnes. Or, près de 50% des demandeurs d'emploi de la Wallonie picarde ne possèdent pas le permis de conduire!

A cet égard, Multimobil offre une alternative concrète et immédiate : la possibilité de louer un scooter à un prix raisonnable de manière à pouvoir se déplacer rapidement, sans devoir passer de permis et sans investissement lourd. Grâce à des partenaires-concessionnaires implantés sur les communes de Tournai, Mouscron, Ath, Comines et Péruwelz, Multimobil s'engage à offrir un service de proximité efficace. Depuis la création de l'asbl, près de 300 scooters ont été mis en circulation et plus de 1500 contrats de location ont été signés dans le but d'apporter une solution aux demandeurs d'emploi.

En route pour le permis

Pour faire face au problème de mobilité des demandeurs d'emploi, Multimobil organise également en

collaboration et avec le soutien de différents partenaires tels le Forem, les CPAS, les ALE, la Mirho... des formations au permis de conduire théorique gratuites pour les demandeurs d'emploi.

Pour faire face à la demande croissante d'un public de plus en plus large, l'asbl a par ailleurs lancé de nouveaux modules de formations au permis théorique à Mouscron, Ath et Tournai. L'action cible un public fragilisé : demandeurs d'emploi, étudiants, travailleurs ayant des contrats précaires, etc. Elle consiste en 18 heures de formation pour le prix de 50 euros. Ce prix comprend l'accompagnement du groupe au passage de l'examen théorique. Des sessions auront lieu à Tournai du 14 au 30 mai et du 4 au 14 juillet, à Ath du 27 mai au 3 juin et à Mouscron du 9 au 18 août.

La mobilité culturelle

Au-delà de la mobilité au sens pratique du terme, c'est-à-dire la possession d'un véhicule et la disponibilité des transports en commun, Multimobil travaille également à la mobilité intellectuelle et culturelle des demandeurs d'emploi. Effectivement, les représentations que tout un chacun peut avoir par rapport à sa propre mobilité sont généralement faussées par des préjugés et des "faux freins" telle la frilosité à vouloir se déplacer "trop loin". Pouvoir retravailler avec les stagiaires les différentes possibilités qui s'of-



front à eux, que ce soit en termes de transports en commun, de location de véhicules, mais aussi en termes budgétaires, permet généralement de relativiser ces représentations et d'aller au-delà des limites mentales qui résultent bien souvent d'un parcours de vie plutôt sédentaire. Les aider par la suite à établir un itinéraire, lire un horaire, c'est-à-dire leur donner les outils pour se projeter mentalement ; les accompagner ensuite dans leurs déplacements permet alors de concrétiser l'acquisition de ces nouvelles aptitudes sociales et comportementales. Bref, peu importe ce qui freine, Multimobil est là pour aider les personnes à trouver leur solution mobilité : adaptée à leurs besoins, à leurs moyens, mais aussi à leurs envies.

Renseignements

Multimobil  
Av. des Etats-Unis, 10/13  
7500 Tournai  
(permanences le lundi et le mercredi matin)  
069 87 15 80  
info@multimobil.be

Permanences sur Mouscron le vendredi matin  
52 rue Saint-Pierre  
7700 Mouscron  
056 33 06 55

Jeunesse & Santé

Deviens animateur...

Tu as 16 ans (minimum) au 16 avril ? Tu es intéressé par l'animation ?

Si tel est le cas, inscris-toi vite auprès de ta régionale Jeunesse & Santé, l'organisation de jeunesse, partenaire de la Mutualité chrétienne qui organise également des séjours de vacances et des plaines de jeux pour les enfants et adolescents.

Notre formation d'animateur donne accès à un brevet reconnu par la Communauté française (après, cela va de soi, une évaluation positive !). Notre formation se déroule sur 2 ans avec une alternance entre la

formation et les stages pratiques.

Attention, il faut te dépêcher car il ne reste que quelques places ! Pour de plus amples renseignements, contacte le service Jeunesse & Santé de ta région :

J&S Mons, Rue des Canonnières 3  
7000 Mons - 065/ 40 26 54 -  
e-mail : js.mons@mc.be  
J&S Mouscron, Rue Saint-Joseph 8  
7700 Mouscron - 056/ 39 15 22 -  
e-mail : js.mouscron@mc.be

RÉGIONALE	DATES	LIEU	PRIX MC
Mons Borinage	Du 16 au 23 avril 2011	Bastogne	125 EUR
Mouscron - Comines	Du 16 au 23 avril 2011	Heer-sur-Meuse	125 EUR

Les formations se déroulent en résidentiel. Un transport est organisé au départ de la régionale organisatrice.



Le service social vous informe

# Les séjours de convalescence

L'un de vos proches ou vous-même avez fait l'objet d'une hospitalisation ? Après une intervention chirurgicale ou une maladie aiguë grave, un séjour de convalescence s'avère parfois nécessaire. Depuis de nombreuses années, la Mutualité chrétienne offre à ses affiliés la possibilité de séjourner en maison de convalescence.

Les maisons de convalescence pour malades en phase aiguë

Qu'entend-on par phase aiguë ? Un malade en phase aiguë est une personne qui a subi une hospitalisation récente avec intervention chirurgicale ou pour une affection grave (ex. infarctus - accident vasculaire...)

Dans ces deux cas, la demande du séjour de convalescence doit être adressée au service social de la Mutualité dans les 14 jours qui suivent la sortie de l'hôpital. Le service social est à vos côtés pour accomplir les démarches administratives obligatoires. En tous les cas, un patient ne peut faire plus d'un seul séjour de convalescence par année civile, par pathologie.

Si vous souffrez d'une maladie grave, soignée à domicile, présentant une phase aiguë attestée par un certificat médical rédigé par un médecin traitant, vous pouvez également accéder à un séjour de convalescence.

Depuis des années, la MC offre à ses affiliés la possibilité de séjourner en maison de convalescence.

## Durée du séjour

La durée du séjour est de 14 jours après accord du médecin-conseil de la Mutualité. Une prolongation de séjour peut être accordée sur base d'un rapport médical établi par le médecin attaché à l'établissement (jusqu'à maximum 60 jours au total).

## Coût du séjour

Le coût varie suivant la situation du patient. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Mutualité chrétienne intervient en partie dans le montant restant à votre charge.

Pour connaître les tarifs en fonction de votre situation, n'hésitez pas à contacter le service social de la Mutualité.

## Lieux des séjours

- > Le Domaine de Nivezé à Spa ;
- > Le Domaine de Ter Duinen à Nieuport ;
- > Le Domaine de Hooidonk à Zandhoven.

Les maisons pour malades atteints d'une affection chronique

Qu'entend-on par malades chroniques ? Un malade chronique est une personne qui répond à un des 4 critères suivant :

- > Les patients recevant des soins à domicile avec autorisation T2 jusqu'au forfait A compris.



> Les patients entrant dans les conditions pour l'octroi de l'allocation forfaitaire pour frais de soins élevés (forfait B, Kiné E, Allocations familiales majorées, Allocations d'intégration III et IV, bénéficiant de la Tierce personne AMI, hospitalisation de 120 jours sur 2 ans ou hospitalisés 6 fois).

> Les personnes qui ne perçoivent pas d'intervention en soins à domicile mais qui répondent aux critères définis au premier point, dépendantes des soins de l'entourage ou d'un environnement sécurisé, en vue de reprendre des forces.

> Les personnes qui, en raison de leur affection, ont un besoin temporaire d'un accueil particulier, de soins ou d'une surveillance dans une infrastructure spécialement équipée. L'impossibilité temporaire pour l'entourage de veiller sur ces personnes constitue également un motif d'acceptation pour un séjour individuel en tant que convalescent chronique.

## Un avis écrit du service social est obligatoire

Les patients malades chroniques bénéficient de maximum 20 jours de séjour de convalescence pour maladie chronique tous les 2 ans.

Pour en bénéficier, il faut donc :

- > ne pas avoir bénéficié de 20 jours depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile qui précède.

- > ne pas avoir bénéficié d'un séjour de convalescence pour maladie en phase aiguë pour la même affection dans la même année.

La durée est de 10 jours, après décision favorable du médecin-

conseil. Une prolongation de maximum 10 jours peut être accordée sur base d'un rapport médical établi par le médecin attaché à l'établissement.

## Lieux des séjours

- > Le Domaine de Nivezé à Spa ;
- > Le Domaine de Hooidonk à Zandhoven.

## Envie d'en savoir plus ?

De vérifier si vous pouvez accéder à un séjour de convalescence ? N'hésitez jamais à contacter le service social de la Mutualité chrétienne :

**MONS** - 3 rue des Canoniers - 065 40 26 75 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, le lundi, mercredi et jeudi de 13h30 à 17h.

**MOUSCRON** - 8 rue Saint-Joseph - 056 39 15 45 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, le mercredi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h.

**TOURNAI** - 4 rue de Paris - 069 84 65 38 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

**TOURNAI** - 44 rue Saint-Brice - 069 25 62 51 - le lundi, mercredi et jeudi de 13h30 à 17h.

Appelez gratuitement le 0800 10 9 8 7 ou surfez sur [www.mc.be](http://www.mc.be) pour connaître les horaires de la permanence proche de chez vous.

## VACANCES + DE 50

### Cure thermale à Aix-les-Bains

///

Le club "vacances +50" de l'UCP, mouvement social des aînés, vous propose de participer du 27 mai au 7 juin à un séjour bien être et de partir en cure thermale médicalisée à Aix-les-Bains.

Sur les rives du lac du Bourget et dans un environnement grandiose, venez profiter de tout le confort et le bien être d'une cure thermale. Au programme : 6 jours de cure médicalisée et personnalisée (soulage les articulations et les douleurs musculaires). Un centre moderne avec accès illimité à la piscine, au hammam, au sauna, à la salle de gym, au solarium... Nous proposons la pension complète dans un hôtel d'Aix, un transport en autocar avec prise en charge dans différents lieux, une assurance annulation, trois excursions sur place et un accompagnement tout le long du séjour. Prix tout compris : 1770 EUR (supplément chambre single 165 EUR). Fiche technique du séjour sur simple demande.

Nous proposons également d'autres séjours (Belgique - Europe et monde entier), n'hésitez pas à demander notre catalogue au 069 25 62 62 ou au 056 39 15 46 ou par mail : [ucp.tournai@mc.be](mailto:ucp.tournai@mc.be) [www.ucp-hainautpicardie.be](http://www.ucp-hainautpicardie.be)



## CONFÉRENCE ET ÉCHANGES

### Détecter les risques d'Accident Vasculaire Cérébral



///

Altéo, mouvement social de personnes malades, valides et handicapées vous invite à une conférence-débat intitulée "Détecter les risques d'accident vasculaire cérébral". Elle sera animée par M. Marc Tremouroux, le responsable francophone de l'asbl "Stroke". Invitation cordiale à tous - Entrée gratuite.

Quand ? Le jeudi 7 avril à 18h30.

Où ? A "Notre Maison" MOC-CSC, Avenue des Etats-Unis 10 à Tournai.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Camille Lemaire au 069 25 62 66 ou [camille.lemaire@mc.be](mailto:camille.lemaire@mc.be)

## NOS CENTRES OPTIQUES

### Vos lunettes ne vous suffisent plus pour lire les petits caractères ?

///

Les opticiens des centres optiques Espace Santé sauront vous guider dans le choix d'une loupe adaptée à vos besoins.



Nous avons déjà des loupes au prix de 10 EUR\*

\*Offre valable pour les membres de la Mutualité chrétienne en ordre d'assurance complémentaire.



#### >> Nos magasins :

- ATH** - 25, rue haute - 068 55 33 08
- MONS** - 1, rue des Canoniers - 065 34 24 45
- MOUSCRON** - 77, rue du Bas Voisinage - 056 56 12 65
- TOURNAI** - 56, rue Saint-Brice - 069 68 64 94
- COMINES** - 13, rue de Wervicq - 056 85 32 30

Mutualité chrétienne Hainaut Picardie  
Rue Saint-Brice 44, 7500 Tournai  
Éditeur responsable : Virginie De Clercq  
Fax : 069 21 25 65  
E-mail : [haiipi@mc.be](mailto:haiipi@mc.be)

**Tél. 069 25 62 11**